



**FORUM PARLEMENTAIRE**  
SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

**Conférence interparlementaire**

les 21 et 22 mai 2015, à Lima, Pérou

Lieu de la conférence : Maison des Nations-Unies “Javier Pérez de Cuellar”

« L'amélioration de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes  
et du Programme d'action des Nations Unies à travers la coopération  
et les échanges parlementaires Sud-Sud »

**DÉCLARATION FINALE**

Les parlementaires de seize États d'Afrique et d'Amérique latine, réunis pour la “Conférence interparlementaire pour l'amélioration de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action des Nations Unies à travers la coopération et les échanges parlementaires Sud-Sud », qui s'est déroulée à Lima, Pérou, les 21 et 22 mai 2015, reconnaissent l'importance du rôle que jouent les États d'Afrique, des Caraïbes et d'Amérique latine, pour donner au Traité sur le commerce des armes (TCA) une forme qui reflète leurs préoccupations, en particulier pour assurer que les armes légères et leurs munitions seront couvertes par le Traité.

Le contrôle des transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions se situe au centre du calendrier mondial de lutte contre la prolifération de ces armes. La nature des ALPC, leurs caractéristiques, leur nombre ou le stock mondial en eux-mêmes, ainsi que les divers acteurs qui détiennent ou exercent des activités commerciales avec ces armes, rendent particulièrement difficile de contrôler la circulation des ALPC non seulement au sein des États, mais aussi entre les États. Des institutions et des contrôles frontaliers faibles, ainsi que les troubles sociaux et l'exploitation illicite des ressources naturelles, ajoutent souvent aux difficultés.

Le TCA récemment adopté est un pas important dans la bonne direction, afin de contrer la prolifération et l'abus des armes. L'entrée en vigueur du Traité le 24 décembre 2014, par suite de 50 ratifications, permet de renforcer le contrôle des transferts d'armes, au moyen de réglementations établies concernant la vente des armes traditionnelles. De surcroît, le Traité s'efforce d'empêcher que les armes militaires traditionnelles ne tombent entre les mains de terroristes ou de groupes criminels organisés, qui utilisent le plus souvent des ALPC et leurs munitions.

Dans ce sens, il est essentiel de combattre plus efficacement les aspects les plus lucratifs du crime organisé, comme le trafic de stupéfiants et le trafic d'êtres humains, de manière à réduire le

pouvoir économique des organisations criminelles et, par là, leur possibilité d'acheter des armes au marché illégal. La session spéciale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les stupéfiants en 2016

(UNGASS 2016), sera capitale pour réviser le paradigme de prohibition qui n'a pas eu les résultats escomptés.

Les participants saluent l'évolution positive en termes de ratification du TCA, ce qui a jeté les bases d'une solide représentation des régions au sein des États parties du Traité. En Amérique latine, aux Caraïbes et en Afrique, le TCA est maintenant ratifié par 29 États et signé par 37 autres États, mais il reste encore 25 % des États des régions qui n'ont pas encore signé le Traité.<sup>1</sup>

Les participants soulignent et reconnaissent avec gratitude d'autres efforts parlementaires importants sur la question, comme l'Action mondiale des parlementaires (PGA) qui fait un excellent travail dans la promotion du TCA et dispose d'un grand nombre d'outils. Le groupe britannique de l'Union interparlementaire (UIP) a, lui aussi grandement contribué en consacrant sa conférence annuelle de novembre 2014 au TCA. Les participants soulignent en outre le rôle des organisations de la société civile, leur coopération fructueuse avec les réseaux de parlementaires et leur contribution à une mise en œuvre effective du TCA, au moyen d'un renforcement de capacité, du partage d'expériences, et d'une expertise technique qui fournissent un soutien à l'interprétation du Traité.

L'entrée en vigueur du TCA est très saluée et appréciée, cependant le *Programme d'action de 2001 des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects* (UNPoA) demeure essentiel pour affronter le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects. Le TCA et l'UNPoA sont donc complémentaires et se renforcent mutuellement.

Le Programme d'action invite explicitement à une approche simultanée de la question des armes légères, aussi bien sous l'aspect de la fourniture que de la demande. Cependant, la Conférence reconnaît que l'aspect de demande d'ALPC n'est pas traité de manière satisfaisante et qu'il est, de ce fait, très insuffisamment développé, et que l'un des moteurs principaux du trafic illégal et de la violence armée qui s'ensuit est bien la demande d'armes. Il existe un sentiment répandu parmi les individus vivant dans des communautés à hauts niveaux de violences interpersonnelles que la détention d'armes à feu augmente la sécurité personnelle. Ce sentiment n'est pas soutenu par les données disponibles, et il entraîne un cercle vicieux de la violence interpersonnelle de plus en plus mortelle. L'une des préoccupations centrales du Programme d'action est de rompre ce cercle vicieux, et cela devrait être un point de focalisation lorsque l'on considère les programmes liés au Programme d'action.

Le Programme d'Action offre aux gouvernements nationaux la possibilité de réduire les taux élevés de blessures et de décès liés à la violence armée, en investissant dans la recherche sur les blessures et les décès liés aux armes à feu, dans la prévention de la violence et les programmes de consolidation de la paix au niveau communautaire, et d'harmonisation entre les secteurs de la santé et les autres, comme les points focaux nationaux de l'Organisation mondiale de la santé sur la

---

<sup>1</sup> Au 22 mai 2015.

prévention de la violence et les commissions nationales du Programme d'Action sur les armes légères.

Les parlementaires, toutes régions confondues, constatent, au quotidien, les conséquences de la prolifération incontrôlée et l'utilisation abusive des ALPC et de leurs munitions et reconnaissent que la violence armée est une question grave de santé publique, avec des conséquences qui s'étendent au-delà des victimes immédiates. Ils condamnent violemment toute utilisation illégale des ALPC et de leurs munitions et expriment leur solidarité avec les victimes et les survivants de ce type de violence.

Les participants expriment leur gratitude à l'adoption formelle du TCA, tout en soulignant le rôle décisif que les parlementaires ont encore à jouer pour assurer que le Traité prévienne et réduise efficacement la violence armée, et, en particulier, la violence liée aux ALPC. L'étape suivante est, évidemment, d'assurer une ratification la plus large possible. Les participants expriment leur préoccupation que l'étendue du processus de ratification ne reflète pas, dans de nombreux États, l'importance et l'urgence du problème que le TCA contribuerait à résoudre. Des efforts doivent être faits pour assurer la poursuite du processus de ratification parmi les nombreux signataires régionaux.

Compte tenu de leur habilitation pour ratifier les traités internationaux, les préoccupations des parlementaires devraient être entendues par leurs gouvernements. Il appartient aux parlementaires en faveur du Traité, par leurs contacts et la coopération entre partis politiques et avec le gouvernement, d'accélérer le processus de ratification au sein de leurs contextes nationaux.

Les parlementaires devraient être en mesure de contribuer à assurer que les mécanismes nécessaires de mise en œuvre sur le plan national sont en place, pour surveiller et interpréter politiquement la mise en œuvre du TCA et assurer l'application la plus forte possible du Traité. Cela devrait être facilité par une capacité et des connaissances améliorées parmi les parlementaires.

Dans les pays n'ayant pas encore ratifié le Traité, les parlementaires sont encouragés à promouvoir le débat parlementaire sur l'importance de le faire. Et, quant aux pays déjà ratificateurs, les parlementaires sont encouragés à revoir leur législation et à présenter des projets de mise aux normes de leurs normes nationales aux obligations du Traité, et à constituer des organismes parlementaires pour contrôler la mise en œuvre dans la durée.

La Conférence encourage les parlementaires du monde entier à agir au sujet du Traité sur le commerce des armes et à assurer une mise en œuvre la plus complète possible, au niveau national, du programme UNPoA, qui offre de nombreuses possibilités de réduction de la fourniture et de la demande des armes mortelles.

Les participants adressent leurs sincères remerciements au Congrès et au Gouvernement du Pérou, ainsi qu'au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC) pour avoir accueilli cette Conférence.